

COMMUNE DE MEYRIN

**LA PRESENTE REQUETE NE PEUT, EN AUCUN CAS, ETRE CONSIDEREE
COMME CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL.**

DEMANDE DE LOCATION DE MATERIEL

Requérant :

Nom - prénom - adresse de la personne responsable :

.....

☎ dom. : ☎ prof. :

Date de la manifestation :

Genre de la manifestation :

Date de la prise en charge du matériel :

Date de la reddition/reprise :

Date de livraison du matériel* :

Date de reddition du matériel* :

Lieu de livraison* :

** pas de livraison possible pour les particuliers et entreprises.*

Matériel demandé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Meyrin, le Signature :

Voir au verso, SVP

SERVICE DE GERANCE & MAINTENANCE

Offre pour location de matériel

Materiel	Tarif de location (7 jours maximum par location)
Table de 300cm (10 personnes)	L'unité CHF
Banc de 300cm (5 personnes)	L'unité CHF
Vauban 250cm	L'unité CHF
Podium <u>intérieur</u> 150cmx150cm Hauteurs 25-50-75cm	L'unité CHF
Gril à gaz	L'unité CHF
Tente 300x400cm	L'unité CHF
.....
.....
.....
.....
.....

Conditions générales pour la location du matériel

Les demandes de location doivent parvenir par écrit au minimum deux semaines avant la date de la manifestation. Toutes pertes, dégâts ou défauts de nettoyages seront facturés. L'emprunteur est responsable du matériel dès sa prise de possession et jusqu'à sa reddition. Les tables, bancs et le matériel concédés doivent être rendus propres, sans punaises, sans scotch et sans agrafe. Lorsque le matériel est livré, le preneur est dans l'obligation d'être présent lors de la livraison. En cas d'absence de celui-ci, il est considéré que le matériel livré a été réceptionné en bonne et due forme.